



Fonds de Consolidation de la Paix pour la République Centrafricaine



ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET COMPTE RENDU TRIMESTRIEL

30 juin 2010

Période couverte :	Avril à juin 2010		
Numéro et intitulé du Projet:	PBF/CAF/A-2 Formation des femmes en droits humains dans l'Ouham Pendé et Bamingui Bangoran		
Organisation(s) des NU bénéficiaire(s):	UNHCR		
Partenaire(s) d'exécution :	DRC, Danish Refugee Council et AFJC, l'association des femmes juristes centrafricaines		
Date d'approbation du Comité de Pilotage :	3 décembre 2008		
Montants engagés:¹	USD 368 090	Pourcentage du montant approuvé:	100%
Montants dépensés:²	USD 329 444	Pourcentage du montant approuvé:	89,5%
Date de Clôture prévue:	16 août 2010	Retard (mois):	2 mois

Objectifs/Résultats:	Réalisations/Résultats:	Pourcentage de réalisation:
<p>Résultat 1 :</p> <p>Les droits des femmes et les mécanismes d'accès à la justice sont connus des populations locales et des femmes en particulier.</p>	<p>Sensibilisation, Formation- information de la population de Paoua et Ndélé</p> <p>Paoua :</p> <p>448 personnes sensibilisées dans les groupes des jeunes filles, des filles libres, des femmes fonctionnaires sur les thèmes de la grossesse précoces, les conséquences du mariage précoce et l'excision, la scolarisation des filles et les droits de l'enfant.</p> <p>Les chefs de quartiers ont été sensibilisés sur la prévention des violences et en particulier celles liées à la sorcellerie.</p>	85%

¹ Project commitment is defined as legally binding contracts signed for goods, works, and services as permissible by the respective agency's financial rules and regulations.

² Actual payments (for goods, works, and services) made against signed contract commitments. In most cases, total reported disbursements should not exceed total commitments, except in cases where disbursements are made against non-committed project funds (such as small scale payments, indirect programme costs etc, where no commitments are raised prior to payment).

	<p>Ndele : les acteurs humanitaires ayant été évacués de la ville de Ndélé, aucune sensibilisation n'a pu être entreprise dans la localité.</p>	
<p>Les exactions et toutes formes de violences vis-à-vis des femmes rurales sont réduites.</p>	<p>Paoua :</p> <p>Au cours du trimestre, la clinique juridique a enregistré dans sa main courante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avril : 22 consultations, 10 médiations, 6 réussies, 4 en référence à l'Acabef 1, Tribunal 2, Hôpital 1. - Mai : 24 consultations, 12 médiations, 5 réussies, 7 en cours. - Juin : 27 consultations, 18 médiations, 1 cas référé au tribunal et 1 cas référé à l'hôpital, 16 réussies. <p>Ces résultats démontrent la réussite des activités juridiques de la clinique juridique de Paoua. Le nombre de consultations et médiations/conciliations ont dépassé les indicateurs de résultats attendus. A titre de comparaison, le tribunal n'a traité que 40 affaires durant toute l'année 2009. En 3 mois, 3 affaires ont en outre été référées par la clinique juridique au tribunal.</p> <p>Soit au total pour les mois d'avril à juin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 73 consultations : les consultations portent essentiellement sur des interrogations sur les activités de la clinique juridique, les modalités d'assistance juridique que propose la clinique ainsi que des questions relatives à l'application du droit. (succession, liberté de circulation des personnes, liberté de circulation des biens et marchandises, liberté d'association, autorité maritale, excision, mariage précoce...) <p>Une jeune fille de 18 ans ayant subi l'excision est venue témoigner des méfaits de cette pratique et la clinique a fait appel à la sage femme de l'ACABEF pour discuter de son problème et faire le suivi des problèmes de santé qui en découlaient. Elle a également été informée de l'interdiction par la loi centrafricaine de cette pratique.</p> <p>Un grand frère d'une vingtaine d'années est venu dénoncer le mariage précoce de sa petite sœur de 13 ans. La clinique juridique a dénoncé auprès du tribunal ce mariage qui a été annulé et le Président du tribunal a mentionné aux membres de la famille qu'ils seraient poursuivis si le mariage était maintenu.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 40 médiations/conciliations : les médiations/conciliations concernent essentiellement des cas de violences domestiques avec des coups et blessures, et violence morale (injure, menace, refus de donner l'argent...), d'abandons de foyer conjugal et fuite de responsabilité. <p>Pour le cas de violences sexuelles, elles ont été exercées par les rebelles ce qui bloque toutes possibilités de référer l'affaire à la justice. En effet, les tribunaux ne sont pas en mesure de traiter ces affaires lorsqu'elles impliquent des agissements de rebelles. Pour ces dossiers, le personnel de la clinique juridique a accompagné les victimes aux consultations médicales pour faire constater les violences et apporter une aide morale dans la démarche de consultation. Les pièces ont ensuite été portées au dossier et la victime a été informée du délai légal pour porter plainte et de la disponibilité du dossier de la plaignante dans les archives de la clinique juridique qui sera la base de l'instruction judiciaire menée lorsque les tribunaux seront en mesure de traiter les affaires civiles</p>	<p>50%</p>

	<p>et pénales impliquant les rebelles.</p> <p>Au cours des consultations/médiations, 3 ont été référés au tribunal (2 cas de pension alimentaire du fait d'abandons du domicile conjugal et de coups et blessures) et 5 aux partenaires santé, principalement coups et blessures dans le cadre de violence domestique, 1 cas de viol et des références à l'ACABEF pour des questions de santé reproductive (prise de pilule, maladie sexuellement transmissible,...)</p> <p>Deux affaires référées par la clinique juridique ont reçu gain de cause dans le cadre des pensions alimentaires. L'affaire pour coup et blessure n'a pas pour l'instant été jugé.</p> <p>Le président du tribunal assiste à une augmentation des plaintes déposées par les femmes dans les localités de Paoua. Il s'agit tant de plainte référé par la clinique juridique que de plainte déposé de manière autonome par les femmes de la localité en particulier sur des problématiques d'abandons du domicile des conjoints. Les femmes réclament ainsi par ce biais la reconnaissance de leurs statuts de concubine et obtiennent des pensions pour la prise en charge des enfants issus du couple.</p> <p>Ndele : Les exactions sur la population civile et en particulier les femmes est récurrente dans la localité de Ndélé. Les acteurs humanitaires ayant été dans l'obligation d'évacuer de la ville depuis avril 2010. Il a été rapporté de nombreux incidents de viols, tirs sur des voitures humanitaires, exécutions de prisonniers de guerre dans les lieux publics, incendies de village. Ces différentes exactions ont provoqué une fuite massive de la population dans la brousse et souvent un départ définitif de la zone.</p> <p>Un contact a été réalisé avec les parajuristes identifiés à Ndélé afin de les maintenir un contact malgré l'évacuation des acteurs humanitaires. L'homme para-juriste identifié a fuit Ndélé en raison de menaces exercées par les rebelles. Les 3 femmes parajuristes sont restées à Ndélé.</p>	
--	--	--

Défis rencontrés et plan d'action	
Défis et difficultés rencontrés :	<p>Ndélé : La situation sécuritaire dans la Préfecture de Ndélé et en particulier dans le Nord de la Préfecture et dans la localité de Ndélé s'est à nouveau dégradée le 7 avril 2010. Tous les acteurs humanitaires ont été évacués de la localité pendant près de 3 mois.</p> <p>Une évaluation de la sécurité conjointe a été organisé le 18 juin 2010 par les agences UN et ONGI afin d'évaluer si les conditions étaient réunies au retour des humanitaires dans la zone et la reprise des programmes. Il est ressorti qu'il sera opportun de ne poursuivre que les projets d'urgence et les projets de protection. En l'occurrence, au regard de l'impossibilité d'approvisionner en matériel de construction la zone de Ndélé, la construction de la clinique juridique pourrait ne pas être possible dans les délais impartis par le présent projet et il serait hasardeux de demander à nouveau une extension de la durée du projet dans l'attente d'un contexte plus favorable pour la construction.</p> <p>Paoua :</p>

	<p>Une évaluation de la méthodologie d'archivage a été organisée à Paoua qui a démontré quelques lacunes dans le système d'archivage. Un plan d'action est en cours de développement pour pallier à ce problème méthodologique.</p> <p>Par ailleurs, le nombre de personnes sensibilisées est inférieur à l'indicateur de résultat prévu dans le projet. 448 au lieu de 600 personnes sensibilisées pour une période de 3 mois. Cet écart s'explique par un turn-over dans le staff des femmes juristes en charge de gérer la clinique juridique et les difficultés à leurs prises nouvelles de fonction à mobiliser la population deux fois par semaine. Cet écart a été observé au mois d'avril mais n'a plus été observé par la suite.</p>
<p>Mesures envisagées pour rattraper le retard d'exécution des objectifs :</p>	<p>En conséquence des problématiques sécuritaires décrites ci-dessus, un local a été identifié pour que les activités de la clinique juridique puissent démarrer dans la ville de Ndélé. Le matériel a été acheté et sera acheminé par la voie terrestre aussitôt que l'axe Bamingui Bangoran sera praticable ou sera acheminé par avion.</p> <p>Par ailleurs, un bail de longue durée sera négocié avec le propriétaire du local et un paiement anticipé de plusieurs mois lui sera proposé. En cas de nouvelle évacuation, il sera proposé au fond de consolidation de la paix de réallouer le reliquat de la construction de la clinique juridique de Ndélé sur la deuxième allocation en 2010/2011 afin d'attendre que les négociations politiques engagées pour le gouvernement et le CPJP soit mené a bien et que le contexte sécuritaire soit enfin stabilisé.</p> <p>Les activités de la clinique juridique seront redéfinies dans ce contexte sécuritaire et en l'absence des autorités judiciaires. Les para-juristes auront la responsabilité de recueillir discrètement et de manière confidentielle les exactions exercées sur la population civile afin de les rapporter à la coordination humanitaire et au cluster protection pour des actions de plaider approprié qui ne remettent pas en cause leur sécurité.</p> <p>Les témoignages seront par ailleurs archivés afin d'offrir aux plaignants l'opportunité de porter leurs plaintes devant le système judiciaire quand le contexte sécuritaire s'y prêtera.</p>

Appréciation qualitative par rapport aux objectifs et aux résultats:

Globalement, les objectifs du projet de clinique juridique ont été atteints à Paoua et seront potentiellement atteints à Ndélé avant la fin définitive du projet. L'impact des activités de sensibilisation et juridiques dans la ville de Paoua est apprécié positivement par les autorités locales et les représentants du système judiciaire. Un réseau et des actions régulières de plaider auprès des autorités locales sont menés et ont un impact positif sur les affaires traitées.

Perspective : La durabilité du projet tenant essentiellement à la poursuite du renforcement des capacités de l'AFJC, une consultance pour une évaluation institutionnelle et un accompagnement dans sa restructuration a été organisée pendant 10 jours avec l'AFJC. L'AFJC a décidé d'organiser prochainement une assemblée générale afin de proposer officiellement aux membres de l'association sa transformation en ONG local afin de faire face aux défis relevés quant à la durabilité de la gestion des cliniques juridiques. Le rapport final du projet rapportera les recommandations de la consultance et celles qui seront émises par l'assemblée générale de l'association.